



**CAISSE DES ECOLES
VILLE DE SARCELLES**
SR/RP

N° 2024-043

DÉLIBÉRATION
Séance du 13 décembre 2024

Objet : Versement d'une subvention aux coopératives pour les séjours des classes de découverte 2024/2025

L'an deux mille vingt-quatre, le 13 décembre à 18 h 10, les membres du comité légalement et individuellement convoqués, se sont réunis à l'hôtel de ville, sous la présidence de Monsieur Patrick HADDAD, président de la Caisse des écoles

Etaient présents :

M. Patrick HADDAD (Président de la Caisse des écoles), M. Manuel ALVAREZ, Mme Annick L'OLLIVIER-LANGLADE (adjoints au Maire), M. Ali ABCHICHE, Mme Patricia HUCHER, M. Christian SERANOT (conseillers municipaux), Mme Isabelle BENTZ, Mme Aziza BERKOUKI, Mme Denise LEMBA , M. Christian TERRAL, Mme Hayette ZERROUKI (membres élus), M. Luc BENTZ (DDEN).

Etaient excusés :

Mme Shaïstah RAJA (adjointe au Maire, Vice-présidente de la Caisse des écoles), Mme Chantal AHOOUNOU (Adjointe au Maire) Mme Isabelle GALLOIS (Inspectrice de l'Education Nationale-Sarcelles Nord), Mme Anne-Laure PORTE (Inspectrice de l'Education Nationale-Sarcelles Sud), M.Navaz MOUHAMADALY(conseiller municipal), Mme Corinne COMBES, Mme Bochra HACHANI, Mme Nathalie GOUGET , M.Frédéric NICOLAS (membres élus).

Représentés par pouvoir :

Mme Corinne COMBES pouvoir est donné à Mme Isabelle BENTZ,
Mme Nathalie GOUGET pouvoir est donné à M. Luc BENTZ ,
Mme Anne-Laure PORTE pouvoir est donné à Mme Hayette ZERROUKI

Le quorum est constaté.

Le Comité,

Vu le code de l'Education,

Considérant que lors du départ en classe de découverte, les enseignants doivent pouvoir disposer d'une somme pour les menues dépenses nécessaires au bon fonctionnement du séjour en classe de découverte.

Sur le rapport présenté par Monsieur Patrick Haddad, Président de la Caisse des écoles,

Après en avoir délibéré,



Décide à l'unanimité,

Article 1: D'attribuer une subvention pour l'année 2024/2025 de 18 euros par classe et par jour pour les séjours des classes de découverte organisés par la Caisse des écoles,

Article 2: De verser ladite subvention à la coopérative de chaque école concernée

Article 3: D'imputer la dépense sur la nature 6573 au budget de la Caisse des écoles, exercice 2025

Fait à Sarcelles, le 19 DEC. 2024

Pour le Maire et Président de la Caisse
des écoles,
La Vice Présidente,
Shaistah RAJA